

COMMUNE DU NOYER EN OUCHE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JANVIER 2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 9

Présents : 8

Votants : 8

Date de convocation : le 28 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 5 janvier 2022 à dix huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Josette MUSSET, 1ère adjointe, Maire par intérim du Noyer-en-Ouche.

Étaient présents : Mme Françoise MAIRESSE, Mme Josette MUSSET, Mr Éric DEJEAN-SERVIÈRES, Mr Olivier POULAIN, Mme Lydie FAURE, Mme Corinne GUILLON, Véronique BONNAUDET, Mr Patrick POTTIER

Était absent : Mme Catherine FAUCHE (pouvoir à Mr Patrick POTTIER)

Secrétaire de séance : Mr Eric DEJEAN-SERVIÈRES

ORDRE DU JOUR :

- Point voirie suite RDV avec Mr William CANU
- Point sur visite du SDIS concernant les mares de la commune
- SDIS suite à la visite sécurité concernant notre salle polyvalente
- Point urbanisme
- Travaux enfouissement des lignes au MILAN - Délibération
- Travaux assainissement logement communal - Délibération
- Financement travaux du cimetière - Délibération
- Comité des fêtes
- Informations et questions diverses

Mme Josette MUSSET annonce que le prochain conseil aura lieu exceptionnellement le 2ème mercredi de février soit le 9 février 2022 pour deux raisons :

1. Le nouveau maire sera élu
2. Cela permettra de redistribuer les délégations au nouveau maire (CLECT, CONSEIL COMMUNAUTAIRE, ASARM ...)

Avant de commencer l'ordre du jour, Mme Josette MUSSET soumet l'approbation du compte rendu de la réunion de conseil du 1er décembre 2021. Le compte rendu est accepté et signé par l'ensemble des conseillers présents.

POINT VOIRIE SUITE RDV AVEC MR WILLIAM CANU :

Mme Josette MUSSET informe le conseil que suite aux questions posées par Mme Catherine FAUCHE lors du précédent conseil, avec Mr Eric DEJEAN-SERVIÈRES, elle a rencontré Mr William CANU d'INTERCOM pour faire le point sur les dossiers en cours.

Projet en cours :

1. Enduit superficiel sur toutes les routes de la commune. (goudron + gravillon) prévu sur le 2ème semestre 2022 : pris en charge par INTERCOM en totalité. Voir carte distribuée à chacun des membres du conseil.

2. Enrobé sur la route de CHATEL LA LUNE. Projet investissement prévu en 2023 : pris en charge par INTERCOM.
3. Entrées maisons sur CHATEL LA LUNE à la charge de la commune ou des habitants (devis demandé)
4. Chemin du Sabotier jusqu'à la maison de Mr et Mme DE L'ESTANG (environ 10 mètres) : à charge de la commune. Ensuite l'entretien sera assuré par INTERCOM. (devis demandé)
5. Travaux d'assainissement au LONG BOIS. Il est prévu d'installer un tuyau d'évacuation sur les deux côtés de la route le long de la propriété de Mr JUIF avec des grilles et des regards pour recueillir l'eau ceci afin d'éviter les inondations.
6. Le chantier à la Noé qui devait être terminé fin septembre 2021 est en stand by à cause d'un problème récurant avec le tractopelle. Ils doivent reprendre début janvier 2022.
7. Chantier aux 4 houx : changement des tuyaux (pleins pour éviter le problème qui s'est produit avec le saule pleureur) prévu en mai ou juin 2022.

Fauchage :

En mai-juin 2022 : fauchage de sécurité

En septembre 2022 : fauchage à fond.

Mme Lydie FAURE rappelle le fossé le long du chemin qui part de Chez Mme Françoise MAIRESSE vers CHATEL LA LUNE. Mme Josette MUSSET précise que cela a été signalé à Mr William CANU et qu'il doit revenir voir.

Mr Patrick POTTIER explique qu'à la Jouanière il y a un fossé de drainage qui se bouche régulièrement au point de déborder. Il pense que la buse est très profonde et qu'avec les branches, les feuilles ça fini par se boucher. Il est convenu que Mme Josette MUSSET va en informer Mr William CANU. A suivre ...

Panneaux :

Il serait judicieux de modifier le panneau « sens interdit » à l'entrée du Hamel afin de permettre à Mr LE GUENNEC de rentrer chez lui. Pour cela il faut faire un arrêté. (ajouter « à 30 mètres »)

Pour les panneaux illisibles à changer sur la commune, c'est en discussion avec le département.. Jusqu'à ce jour ils appartenaient au département. A présent le département veut les céder à INTERCOM qui accepte de les récupérer à condition qu'ils soient tous changer avant. Ces panneaux datent de 1975 ...

Les panneaux de rue : si besoin, c'est à la commune de les acheter mais INTERCOM peut les poser.

Réparation de la chaussée (trous) :

Sur les départementales (route de Beaumont) c'est le département qui s'en charge : appeler Mr Jérôme BAUDOUIN
tél : 06 70 48 50 29

Sur les petites routes c'est INTERCOM qui s'en charge.

Mme Françoise MAIRESSE demande s'il serait possible d'étudier un moyen pour réduire la vitesse des usagers de la route de Beaumont. Mme Lydie FAURE pense que cela concerne le département. Mme Josette MUSSET propose tout de même d'appeler le département pour leur poser la question.

POINT SUR VISITE DU SDIS CONCERNANT LES MARES DE LA COMMUNE :

Mme Josette MUSSET précise qu'il n'y a aucun dossier à la mairie concernant les 2 RDV du SDIS en juillet et en Août dernier.

Mme Catherine FAUCHE qui était présente au 2ème RDV, a retranscrit ses notes qui sont bien utiles.

Ainsi Mme Josette MUSSET a pu contacté le Lieutenant LE CHOPIER qui dit que le 25 août il a réalisé un diagnostic flash. Qu'il n'était pas question de faire un rapport à Mr Le Maire. Il lui a expliqué la marche à suivre :

- Appeler le centre de secours local de Bernay ou de Conches
- Fixer un RDV pour qu'ils viennent sur place voir les mares et s'il est possible de les homologuer.

Le Lt LE CHOPIER propose qu'on se recontacte après le 6 janvier 2022 afin qu'il revienne avec son collègue pour cette fois faire une étude plus approfondie et plus précise.

D'après Mme Catherine FAUCHE il y a 8 mares naturelles potentiellement aménageables en point incendie et 1 en poche.

Mr Patrick POTTIER nous lit une demande de Mme Catherine FAUCHE à savoir qu'elle souhaite être conviée au prochain RDV avec le SDIS concernant l'étude des mares. Mme Josette MUSSET lui répond que c'est une évidence.

SDIS SUITE A LA VISITE SECURITE CONCERNANT NOTRE SALLE POLYVALENTE :

Mme Josette MUSSET rappelle que lors de la visite sécurité de notre salle des fêtes, nous avons reçu un avis défavorable pour divers éléments défectueux ou manquants qu'elle énumère :

- Renforcer le balisage de sécurité
- Faire réparer l'alarme type 4
- Identifier les locaux électriques
- Retirer les fiches multiples dans local sono
- Faire contrôler les installations alarme, extincteurs, appareils électriques cuisine, éléments de chauffage.
- Identifier la vanne police chaufferie
- Vérifier l'alarme lumineuse des WC et mettre consignes de sécurité
- Isoler les locaux de stockage à risque ou y mettre des armoires métalliques ou débarrasser
- Installer un tél filaire dans la salle polyvalente
- Afficher CERFA 2032 30
- Mettre un plan d'évacuation

Quasiment toutes les interventions, réparations et vérifications ont été réalisées.

Elle informe le conseil que le 6 janvier 2022, elle est convoquée pour une audience à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité qui aura lieu à la sous préfecture de Bernay certainement pour faire le point sur notre dossier et éventuellement lever l'avis défavorable.

POINT URBANISME :

La DDTM a appelé Mme Josette MUSSET pour lui demander si elle maintenait l'avis défavorable sur le dossier de Mme BRUSTOLIN. Elle explique l'avoir maintenu par principe car à deux reprises Mme BRUSTOLIN a fait preuve de malhonnêteté. Ils vont donc revenir sur l'accord tacite et mener une action contre elle. Le courrier de la préfecture confirmant l'annulation de l'accord tacite a été reçu ce jour.

Mr TERCIER, 4 route de Beaumont, nous a transmis une demande de permis de construire d'un garage non fermé de 84m2. Nous avons déjà l'accord de SIEGE.

Mr PERROY Pierre et Mme PERROY Marion, 8 chemin des Fondrières, nous ont transmis une demande préalable pour restauration d'une habitation existante (couverture en ardoises, pose de 4 fenêtres de toit, menuiseries bois + volets battants, condamnation d'une porte en façade sud, réouverture de 3 fenêtres, ouverture d'une fenêtre WC en façade nord, ouverture d'une porte de garage en façade nord). Réponse positive de VEOLIA.

VENTE LAMARRE/GOBERT - terrain de 6033m2 -

Me REINE-LEVESQUE à BEAUMONT LE ROGER nous a transmis une demande de certificat d'urbanisme. Véolia conseille d'éviter toute construction car il y a des baisses de pression d'eau en heure de pointe sur ce hameau.

La propriété de Mr DE LESTRANGE, 5 rue de la Brunetière, va certainement être vendue car son notaire nous fait une demande de certificat d'urbanisme informatif.

Au numéro 8 de la rue de la Brunetière, Mr LORIOT, nous avons également une demande de certificat d'urbanisme informatif de la part de Me LANGLOIS.

La demande préalable pour la construction d'un abri jardin de Mr et Mme BOUSSICAUT est accepté.

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES LIGNES AU MILAN :

Mme Josette MUSSET rappelle l'objet de ces travaux :

- renforcements préventifs Distribution public (RRP), éclairage public coordonné (ERP), telecom (TRP).

Le dossier est accepté par INTERCOM.

Les montants de la contribution estimative de la commune sont :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

- RRP : 9.100€ (7% HT de 156.000€)
- ERP : 3.667€ (20% HT de 22.000€)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

- TRP : 15.417€ (30% HT de 37.000€ + TVA)

Le conseil accepte ce dossier à l'unanimité.

TRAVAUX ASSAINISSEMENT DU LOGEMENT COMMUNAL :

La société WESTO est venue faire une étude de filière le 8 décembre 2021.

Ils préconisent :

- Une fosse toutes eaux 3000L
- Pompe de relevage
- Tranchées d'épandage 3X17 = 51 ml

Le conseil accepte ce dossier à l'unanimité.

Des devis sont à faire pour réalisation des travaux.

FINANCEMENT TRAVAUX DU CIMETIERE :

Mme Josette MUSSET a fait une demande de financement auprès du C.A. pour les travaux du cimetière soit 22.750€.

Le CA nous fait 4 propositions de durée :

- 3 ans - taux 0,40% - échéance trimestrielle de 1887,21€ - coût du crédit 146,52€
- 4 ans - taux 0,42% - échéance trimestrielle de 1418,83€ - coût du crédit 201,28€
- 5 ans - taux 0,44% - échéance trimestrielle de 1138,04€ - coût du crédit 260,80€
- 6 ans - taux 0,46% - échéance trimestrielle de 951,04€ - coût du crédit 324,96€

Actuellement nous avons un emprunt à rembourser depuis le 31/10/2018 qui avait été souscrit pour financer les travaux à la salle des fêtes et au cimetière.

Durée du prêt : 5 ans - taux annuel 0,46% - frais de dossier 100€

Échéance trimestrielle de 2024,24€ - Se termine le 31/10/2023.

Mme Josette MUSSET propose d'y ajouter le financement des travaux du MILAN et éventuellement les travaux d'assainissement du logement communal ce qui ferait environ 2900€ par trimestre sur 6 ans.

Elle précise qu'un emprunt s'est terminé en juin 2021. Échéance trimestrielle de 2200€. Ce qui prouve que la mairie peut assumer un remboursement de 5000€ par trimestre.

Mr Patrick POTTIER propose pour diminuer les écritures comptables de rembourser ce prêt en annuité plutôt que trimestriellement.

Il est convenu que Mme Josette MUSSET va recontacter le C.A. afin d'étudier au mieux le dossier.

COMITE DES FETES :

Mme Josette MUSSET émet l'idée d'aider Mr Olivier POULAIN à reconstituer une équipe au sein du comité des fêtes dans le but de pouvoir organiser des événements.

Mme Corinne GUILLON propose deux personnes : son mari et une habitante du Noyer.

Mr Olivier POULAIN dit qu'il faut faire une réunion afin d'élire un nouveau bureau.

Il est décidé que la mairie fera un courrier aux habitants de la commune pour faire appel à bénévoles.

Mr Olivier POULAIN en profite pour demander une subvention à la mairie pour l'assurance du comité des fêtes qui s'élève à 346€. Du fait qu'il n'y a plus d'activité depuis 2 ans à cause de la crise sanitaire, il ne peut plus rentrer d'argent dans les caisses du comité des fêtes.

Mr Patrick POULAIN nous informe du souhait de Mme Catherine FAUCHE de s'insérer dans l'organisation du comité des fêtes dans la section « sorties nature - histoire ».

QUESTIONS DIVERSES :

Un point est fait les bons d'achat Noël :

- Enfants : sur un potentiel de 20, 9 bons ont été distribués
- Seniors : sur un potentiel de 56, 39 bons ont été distribués

La question est : « comment faire pour améliorer la distribution chez les enfants ? »

Mme Lydie FAURE rappelle qu'historiquement c'est toujours difficile de faire déplacer les enfants.

Un habitant du Noyer s'est plaint auprès de Lydie POTTIER sur le fait : « que le nouveau conseil n'a pas pris la peine de distribuer les bons d'achat ». Cela lui a rappelé quand ses parents devaient aller chercher les tickets de rationnement pendant la guerre. Il aurait dit que c'était « inacceptable ! »

Mr Eric DEJEAN-SERVIÈRES propose de faire une enquête auprès des personnes qui ne se sont pas déplacées pour en connaître les raisons. Cela pourrait nous permettre de nous adapter.

Mr Patrick POTTIER demande que la liste des personnes qui ne se sont pas déplacées soit envoyée à chaque conseiller.

Lydie POTTIER en profite pour nous demander que les documents qui peuvent être intéressants pour son gîte soient mis dans sa boîte à lettres (calendrier de collecte des ordures ménagères...)

Carole a repris l'urbanisme depuis le départ de Mr Didier LAVRIL. Elle est vraiment à flux tendu. Mme Josette MUSSET propose d'augmenter son temps de travail de 3H semaine c'est à dire de la passer 9h à 12H semaine, ce qui pourrait être :

- Mercredi de 9h à 12h / de 14h à 18h
- Vendredi de 14h à 19h

Mme Lydie FAURE demande ce que représente l'URBANISME en terme de création et suivi de dossier et demande si c'est généralement le travail d'une secrétaire de mairie ce qui est confirmé par Mme Josette MUSSET et Mr Patrick POTTIER.

Mme Josette MUSSET explique qu'il y a une notation de la trésorerie sur le suivi de l'indice de qualité des comptes locaux. La note est sur 20.

Voici les notes attribuées à la mairie du Noyer en Ouche depuis 2017 :

- 2017 : 14,9
- 2018 : 15,4

- 2017 : 14,9
- 2018 : 15,4
- 2019 : 13,5
- 2020 : 16,0 (année d'arrivée de Mme Carole BERANGER)

Mme Josette MUSSET précise que l'objectif de Mme Carole BERANGER est d'atteindre la moyenne nationale qui est de 18.

L'INSEE nous informe que la population du Noyer en Ouche au 1er janvier 2019 en vigueur à compter du 1er janvier 2022 est de 232 habitants.

Le parking devant la mairie et la salle des fêtes est très sombre. Y a t'il une possibilité d'installer un éclairage ? Sur la route de Beaumont il y a un manque d'éclairage à certains endroits. En effet, les lampadaires ne sont pas installés à intervalles réguliers. Sur la route d'Ajou il y a le même problème. Mme Josette MUSSET a contacté SIEGE 27 pour les interroger sur ces deux points. Ils doivent la rappeler rapidement pour lui répondre concernant ces deux demandes.

Mr Olivier POULAIN nous fait part des difficultés rencontrées par Mr Édouard PENNERET et demande s'il est possible de lui venir en aide. Il est convenu d'appeler une assistante sociale.

Mme Catherine FAUCHE nous signale par l'intermédiaire de Mr Patrick POTTIER qu'un mouton appartenant à la propriétaire de la dernière maison sur la gauche en sortant du bourg, montrerait des signes de maltraitance. Mr Eric DEJEAN-SERVIÈRES propose d'aller voir la propriétaire pour lui en parler.

Mme Françoise MAIRESSE souhaite savoir pourquoi les habitants du Noyer ne bénéficient pas de subvention pour l'assainissement alors que sur le Mesnil en Ouche, ils y ont droit. Mme Josette MUSSET s'engage à appeler le SPANC INTERCOM pour poser la question.

Mme Françoise MAIRESSE demande si le contrat de location de la salle des fêtes a été refait. Mme Josette MUSSET confirme que ça a été fait.

La séance est levée à 19H40

Josette MUSSET
1ère adjointe, Maire par intérim

